



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds social européen
Programme opérationnel « Emploi et
inclusion en métropole » 2014-2020



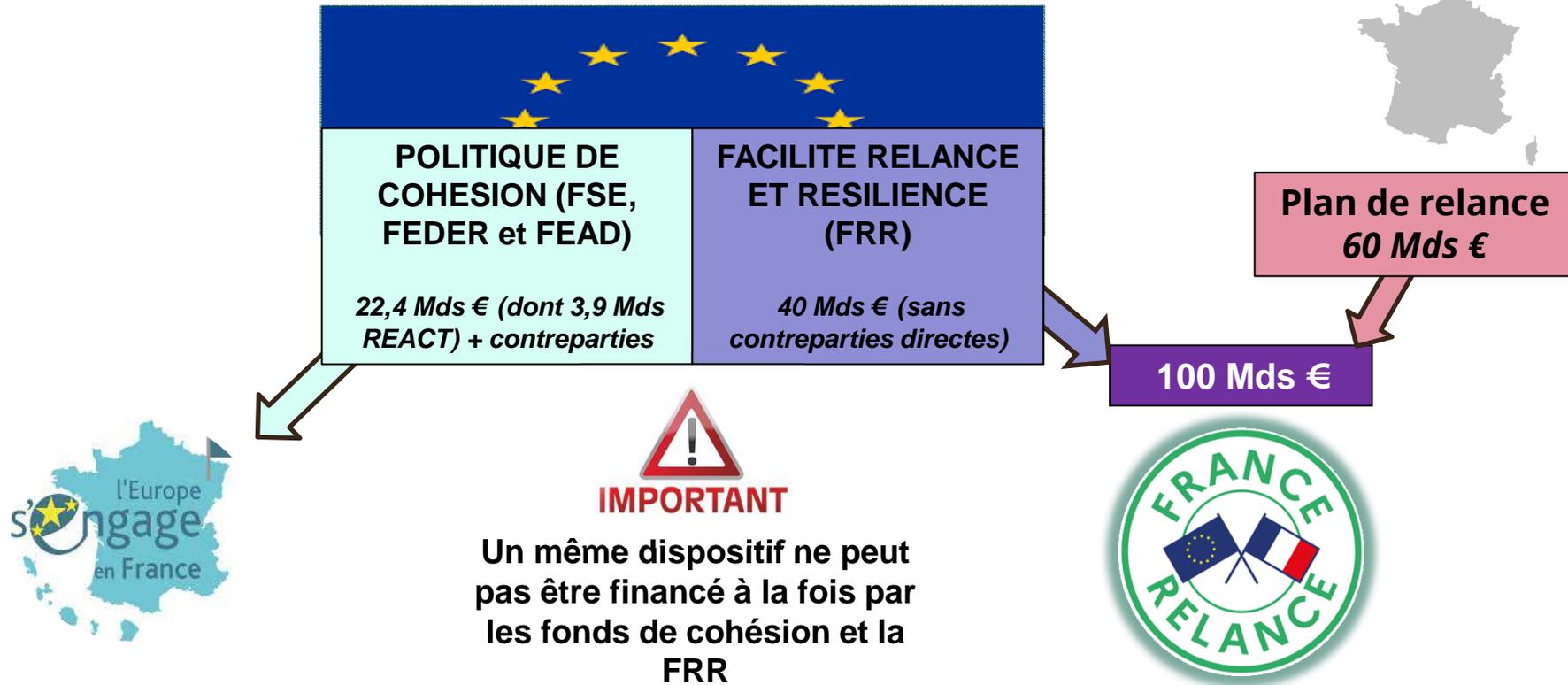
ARTICULATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS REACT-EU, DE LA FRR ET DES FONDS DE COHÉSION



Antoine Saint Denis

Comité national de suivi FSE– 8 décembre 2020

Les sources de financement des programmes de relance



La Facilité de relance et de résilience (FRR)



- 40 milliards d'euros à engager avant 2024, sur la base d'un plan de relance (PNRR) à transmettre avant mai 2021
- En remboursement de mesures nationales, sur la base de l'atteinte d'objectifs fixés dans le PNRR
- Cibles: investissements constituant des **coûts non-récurrents** ayant **des impacts de moyen et long-terme**. Plus de la moitié de crédits affectés à la transition numérique et écologique.
- Gérés par les ministères concernés

Priorités de politiques sociales pour la mobilisation de la FRR

- Lutte contre le chômage et la précarité des jeunes (16-29 ans)
- Investissement dans les compétences en particulier dans le domaine du numérique et de la transition écologique
- Accompagnement des publics éloignés de l'emploi et fragilisés par la crise économique

Arbitrages en cours, car ces priorités correspondent également à celles éligibles aux fonds REACT

Mobilisation des programmes 2014-20 via REACT-EU



Montants exceptionnels **non-répartis par catégories de régions ni par fonds** (*Répartition fixée lors du CER du 22/10/2020*).



Les montants additionnels pour le FSE et le FEDER seront programmés dans le cadre d'un nouvel objectif thématique et un axe spécifiquement dédié, au sein des programmes FEDER/FSE/FEAD 2014-2020



Taux de co-financement jusqu'à 100% pour les montants additionnels.



Calendrier de programmation calé sur celui de la fin des programmes 2014-20. La modification des programmes devra intervenir en 2021

IMPORTANT

Méthodologie de répartition des crédits au niveau UE

- 1/ Montant global 2021-23 fixé au niveau UE **(47,5 Mds €)**
- 2/ Notification de la répartition entre Etats-membre de la **tranche 2021 portant sur 79% de l'enveloppe UE** sur la base de **données 2020**
- 3/ Notification de la répartition entre Etats-membre de la **tranche 2022-23 portant sur 21% de l'enveloppe UE** sur la base de **données 2021**

Répartition des crédits REACT-EU sur le périmètre FSE de l'Etat



- Le montant indicatif REACT pour le périmètre FSE Etat pourrait atteindre 1,1 Mds € - Seuls 860 M€ devraient être notifiés pour 2021. A cela s'ajoutent 120 M€ pour le FEAD (aide alimentaire)
- Répartition fine dépendra des arbitrages relatifs à la FRR, du périmètre d'éligibilité actuel des programmes 2014-20. Leur mise en œuvre devra justifier d'un lien au traitement des conséquences de la crise actuelle.
- Outre les priorités politiques, similaires à celles de la FRR, les arbitrages devront prendre en compte les contraintes de consommation des crédits. Il s'agira de favoriser les dispositifs permettant une mobilisation rapide des fonds, sans alourdir la charge administrative pesant sur les services gestionnaires.



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPEENNE



*Fonds social européen
Programme opérationnel « Emploi et
inclusion en métropole » 2014-2020*